



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des
territoires
Service environnement, police de
l'eau et risques

Unité police de l'eau

Affaire suivie par : Catherine Leyrat

Instructeur police de l'eau

05 55 21 80 10
05 55 21 83 45

catherine.leyrat@correze.gouv.fr

Tulle, le 16/02/2018

Le Directeur départemental
à
Monsieur le président
Communauté de communes
Vézère Monédières
Millesources
15, Avenue du Général De
Gaulle
19260 TREIGNAC

Vos références : dossier n° 19-2017-00096
Nos références : CL/PM

Objet : Déclaration d'Intérêt Général – C.C. Vézère Monédières Millesources

Monsieur le président,

Mon service instruit la Déclaration d'Intérêt Général au titre des articles R214-88 à R214-104 du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Entretien des berges et du lit mineur de la Vézère

Ce dossier, reçu le 24 novembre 2017, est complet et recevable. Il peut donc faire l'objet de l'instruction réglementaire.

Les communes concernées par l'enquête sont les suivantes :

- AFFIEUX, LE LONZAC, PEYRISSAC, SOUDAINE-LAVINADIERE, ET TREIGNAC, .

L'AFB a été consultée et n'a pas émis d'avis. À défaut d'avis, il est considéré favorable.

La DREAL a été consultée et a répondu, le 26 décembre 2017 que le dossier était incomplet.

Un complément a été apporté par la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources le 8 janvier 2018.

Selon les dispositions de l'article L.123-3 du code de l'environnement, il vous appartient d'ouvrir l'enquête publique d'une durée de **un mois** conformément à l'article R.214-89 du code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur,
Le chef du service environnement, police de l'eau, risques, par intérim,



Emmanuel BESTAUTTE